

Résumé

**Résultats du plan d'action du BMHC en matière de
glyphosate**

Ministère de la Santé
2 septembre 2016

Table des matières

Vue d'ensemble.....	1
Principales constatations	2
Réactions des organismes de santé à la classification du CIRC	2
Exigences des organismes de réglementation.....	2
Initiatives d'autres parties	3
Schémas d'utilisation au Nouveau-Brunswick.....	3
Conclusions.....	4

Rectificatifs

Version révisée publiée le 2 septembre 2016 : des modifications rédactionnelles ont été apportées aux pages 2, 3 et 6 pour mieux expliquer la différence entre les travaux du CCNSE et de CAREX Canada ainsi que pour préciser que les résultats de leurs travaux ne seront pas des recommandations.

Cette version remplace la version originale publiée le 29 juillet 2016.

Vue d'ensemble

Le glyphosate est un herbicide à large spectre, soit un produit chimique qui tue presque toutes les plantes avec autant d'efficacité. Son utilisation est variée en foresterie et en agriculture, ainsi que pour la lutte contre les mauvaises herbes dans des contextes industriels, commerciaux et domestiques. À l'heure actuelle, il s'agit de l'herbicide le plus utilisé au monde.

En mars 2015, le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer, un organisme de l'Organisation mondiale de la Santé) a classé le glyphosate comme étant *probablement cancérigène pour les humains (groupe 2A)*. Il s'agissait de la première fois qu'un organisme en position d'autorité déclarait le glyphosate comme étant probablement cancérigène. Étant donné le potentiel d'exposition humaine découlant de son utilisation à grande échelle, le personnel du Bureau du médecin-hygiéniste en chef (BMHC) a créé un plan d'action en décembre 2015. En voici les objectifs :

- Déterminer comment les autres organisations de santé publique du Canada (et d'ailleurs) planifient réagir à la classification du CIRC;
- Déterminer les contributions globales des organismes de réglementation et autres parties (c.-à-d. ce qu'ils exigeront ou recommanderont à titre de mesures de protection, étant donné les nouveaux renseignements du CIRC);
- Étudier les schémas d'utilisation actuels au Nouveau-Brunswick (c.-à-d. les secteurs qui utilisent le glyphosate, les quantités utilisées, ainsi que les calendriers et méthodes d'épandage) et les comparer aux scénarios d'exposition humaine et aux évaluations des risques pour la santé humaine réalisés par l'ARLA (Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, Santé Canada), et ce, dans le but de déterminer s'il existe de grandes différences pouvant justifier des conseils ou mesures autres que ceux indiqués par l'étiquette de produit de l'ARLA.

Pendant la réalisation du plan d'action, le personnel du BMHC :

- a créé un questionnaire et réalisé un sondage auprès des médecins-hygiénistes en chef provinciaux et territoriaux, ainsi que des organismes de santé des États des États-Unis les plus près du N.-B.;
- a passé en revue les renseignements obtenus de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada, ou qu'on lui a demandés directement;
- a passé en revue les renseignements obtenus de l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis, ou qu'on lui a demandés directement;
- a passé en revue les renseignements obtenus des organismes de réglementation des pesticides de l'Union européenne;
- a passé en revue les renseignements obtenus des organismes autres que de réglementation, y compris :
 - la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides

- CAREX Canada et le Centre de collaboration nationale en santé environnementale (CCNSE)
- a fait la collecte de données sur les schémas d'utilisation du glyphosate au N.-B., pour ensuite les comparer aux schémas d'utilisation à l'échelle mondiale;
- a analysé l'usage dans certains secteurs du N.-B. (secteur de la foresterie, industriel, agricole) de manière plus approfondie;
- a évalué la réglementation actuelle sur l'exposition au glyphosate au N.-B.;
- a comparé les schémas d'utilisation au N.-B. aux scénarios de l'ébauche d'évaluation des risques de l'ARLA;
- a tiré des conclusions fondées sur les constatations des étapes ci-dessus.

Principales constatations

Réactions des organismes de santé à la classification du CIRC

- En général, les organismes de santé publique du Canada et d'ailleurs sont en mode « attendons le cours des événements »; la plupart s'en remettent aux conseils des organismes de réglementation des pesticides.

Exigences des organismes de réglementation

- Les organismes de réglementation se débattent encore avec les évaluations des risques pour la santé du glyphosate, étant donné qu'on n'est pas parvenu à un consensus scientifique.
 - L'ARLA (Santé Canada) et l'EPA des États-Unis ont toutes deux commencé des réévaluations du glyphosate en 2009-2010 dans le cadre des renouvellements de routine des permis pour les pesticides, mais elles ont été de beaucoup retardées par les nouveaux renseignements qui évoluent rapidement et elles sont toujours en cours. Bien que l'on pensait achever ces efforts en 2015, ils ne le seront pas avant au moins 2017.
 - L'Union européenne a achevé son évaluation scientifique (elle aussi commencée en 2010), mais elle fait l'objet d'une forte controverse : plusieurs pays membres de l'UE se sont opposés publiquement aux constatations. Une prolongation de la date limite pour la réhomologation fut accordé jusqu'à la fin 2017 afin de permettre à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) d'étudier la question davantage.

Initiatives d'autres parties

- La Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides est parvenue à la conclusion, lors d'une réunion extraordinaire en mai 2016, qu'il était peu probable que le glyphosate cause le cancer chez les humains en raison des niveaux prévus de résidus sur les aliments cultivés en utilisant le glyphosate. Cependant, cette évaluation des risques ne prenait pas en considération les voies d'exposition autres qu'alimentaires.
- Le Centre de collaboration nationale en santé environnementale (CCNSE) travaille actuellement à la rédaction d'une synthèse de l'information réglementaire sur le glyphosate et d'autres pesticides qui tiendra compte des voies d'exposition. De plus, CAREX Canada prépare un document sur les estimations de l'exposition ambiante et professionnelle au glyphosate. Toutefois, on ignore quand cette information sera accessible.

Schémas d'utilisation au Nouveau-Brunswick

- L'usage total de glyphosate au N.-B. semble moins intensif que la moyenne canadienne, mais
- Les schémas d'utilisation du glyphosate au N.-B. diffèrent considérablement par rapport à ce qu'on observe à l'échelle mondiale :
 - La foresterie constitue, et de loin, le secteur prédominant au N.-B. (61 % de l'utilisation de glyphosate en 2014).
 - L'usage industriel représente le deuxième secteur en importance (27 % du total en 2014).
 - L'usage agricole est, sur le plan proportionnel, nettement inférieur qu'ailleurs (90 % de l'utilisation mondiale est pour l'agriculture; le pourcentage du N.-B. n'était que de 11 % en 2014).
 - Cependant, le pourcentage d'utilisation de cultures génétiquement modifiées tolérantes aux herbicides par rapport aux cultures traditionnelles au N.-B. est semblable au taux international.
- Au Nouveau Brunswick, le glyphosate est utilisé en foresterie plus fréquemment que la moyenne canadienne
 - Le N.-B. vient au deuxième rang parmi les provinces (après l'Ontario) en hectares de terres forestières traitées avec du glyphosate en 2014.
 - Parmi les terres forestières traitées avec du glyphosate en 2014 au Canada, 28 % se trouvaient au N.-B., mais

- seulement 14 % des terres forestières canadiennes coupées en 2014 (à l'exclusion du Québec, qui n'utilise pas d'herbicides forestiers) se trouvaient au N.-B.
- Les utilisateurs tant industriels que commerciaux de pesticides au N.-B. doivent posséder un permis, émis par le MEGL, qui établit des restrictions particulières qui vont au-delà de celles imposées par l'ARLA. L'exécution de ces conditions peut entraîner une diminution de l'exposition des travailleurs et du public inférieure à ce qu'on présume dans l'évaluation des risques de l'ARLA.
- On n'a pas d'information sur l'usage domestique du glyphosate au N.-B., mais les règles provinciales qui interdisent certains produits à usage domestique devraient permettre d'assurer que la population de la province est exposée à des niveaux plus bas des produits sur le marché que l'exposition présumée dans l'évaluation des risques de l'ARLA.
- Bien que le glyphosate soit utilisé plus fréquemment dans le secteur forestier au Nouveau Brunswick comparativement à la moyenne canadienne, le BMHC n'a pas retrouvé d'informations qui indiqueraient que ceci représente un risque à la santé des travailleurs de ce secteur. Une étude de cas spécifique a démontré que les quantités typiques des produits à base de glyphosate manipulés par les travailleurs en épandage aérien dans les forêts du Nouveau-Brunswick étaient inférieures aux quantités maximales présumées dans l'évaluation des risques de l'ARLA, et ainsi le scénario de l'ARLA protège les travailleurs du Nouveau-Brunswick dans cette industrie.

Conclusions

- La classification du CIRC constitue une évaluation des dangers et non une évaluation des risques pour la santé humaine (qui nécessiterait également la considération de l'exposition humaine potentielle aux dangers) et, de plus, les évaluations antérieures des risques pour la santé du glyphosate ne prenaient pas en considération le cancer comme effet possible. En conséquence, le personnel du BMHC a examiné la situation de plusieurs évaluations des risques pour la santé internationales récentes.
- Cependant, il reste à parvenir à un consensus scientifique concernant les risques du glyphosate : l'ARLA au Canada et l'EPA aux États-Unis procèdent en ce moment à des évaluations qui ont été considérablement retardées par l'information en évolution continue et bien que l'évaluation de l'Union européenne ait été réalisée, elle nage en pleine controverse.

- L'usage du glyphosate au Nouveau-Brunswick est semblable à ce qui se fait ailleurs sur le plan de l'utilisation faite et de l'épandage, mais les schémas d'utilisation au N.-B. diffèrent considérablement :
 - L'usage au N.-B. est en large partie dans le secteur de la foresterie; viennent ensuite le secteur industriel, le secteur agricole et l'aménagement paysager;
 - Sur le plan international, l'usage est dominé par l'agriculture (environ 90 % de l'usage total);
 - Le glyphosate est utilisé plus fréquemment dans le secteur forestier au N.-B. comparativement à la moyenne canadienne.

- Le Nouveau-Brunswick possède des mesures de contrôle vis-à-vis du glyphosate et d'autres pesticides qui aident à réduire l'exposition, notamment :
 - les conditions à l'égard des permis pour les utilisateurs industriels et commerciaux qui établissent des restrictions particulières (comme les distances de recul) qui vont au-delà de ce qu'impose l'étiquette phytosanitaire de l'ARLA;
 - des interdictions de vente de certains produits à usage domestique.

- Une comparaison des scénarios d'exposition utilisés pour l'évaluation des risques dans la réévaluation préliminaire de l'ARLA avec les schémas d'utilisation et mesures de contrôle de l'exposition du Nouveau-Brunswick a permis de déceler quelques différences dignes de mention :
 - Bien que le glyphosate soit utilisé plus fréquemment dans le secteur forestier au Nouveau Brunswick comparativement à la moyenne canadienne, le BMHC n'a pas retrouvé d'informations qui indiqueraient que ceci représente un risque à la santé des travailleurs de ce secteur. Une étude de cas spécifique a démontré que les quantités typiques des produits à base de glyphosate manipulés par les travailleurs en épandage aérien dans les forêts du Nouveau-Brunswick étaient inférieures aux quantités maximales présumées dans l'évaluation des risques de l'ARLA, et ainsi le scénario de l'ARLA protège les travailleurs du Nouveau-Brunswick dans cette industrie.
 - On prévoit que l'exposition des utilisateurs de produits à usage domestique au N.-B. sera inférieure à ce qui est présumé par l'ARLA en raison des restrictions provinciales vis-à-vis de certains produits à usage domestique.

- On a trouvé des renseignements d'autres organismes pouvant aider à interpréter les risques potentiels.
 - La Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides a réalisé une évaluation des risques pour la santé de l'exposition humaine potentielle aux résidus de glyphosate sur les aliments et est parvenue à la conclusion qu'*il est peu probable que l'exposition au glyphosate par les aliments cause le cancer*

chez les humains. Cependant, cette évaluation n'a pris qu'une seule voie d'exposition humaine possible en considération.

- Le CCNSE s'affaire à produire une synthèse de l'information réglementaire sur le glyphosate et d'autres pesticides qui tiendra compte des voies d'exposition. CAREX Canada prépare un document sur les estimations de l'exposition ambiante et professionnelle, document qui s'avérera précieux pour les évaluations des risques à venir.

Les constatations détaillées du plan d'action sont présentées dans le rapport complet intitulé « Résultats du plan d'action du BMHC en matière de glyphosate : rapport préparé pour le médecin-hygiéniste en chef par intérim » du 2 septembre 2016.